

Image not found or type unknown



Frais de correspondance du courrier : "mise en demeure"

Par **genesis**, le **10/05/2009** à **14:04**

Bonjour,
Es ce que les frais de courrier "mise en demeure" sont à la charge du locataire ou l'agence immobilière émettrice de ce courrier?
Sachant que le courrier de mise en demeure n'est pas fondé et non justifié,
J'ai reçu 2 mises en demeure facturées à 33 euro, es ce que c'est normal?
es ce que je régle ces factures ou non?